

finances
Solidaires

DOUANES
Solidaires

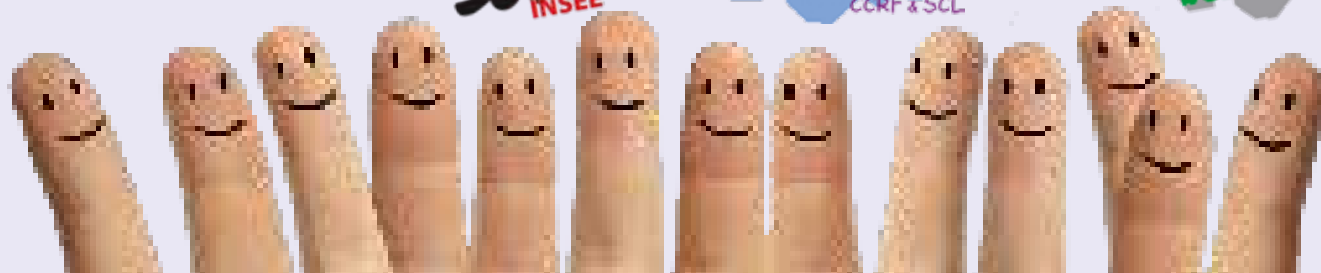
Finances
Publiques
Solidaires

Centrale
Sud Solidaires

Solidaires
Sud
INSEE

Solidaires
CCRF & SCL

I.D.D.
Solidaires



En direct des associations

ALPAF

Bulletin / juin 2019



**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
20 JUIN 2019**

L'assemblée générale de l'association **ALPAF** (association pour le logement des personnels des Finances) s'est tenue le 20 juin 2019.

Les inquiétudes qui pèsent sur l'avenir de l'action sociale ministérielle et sur celle des associations dites de droits exclusifs - par la mise en place d'un opérateur unique qui diluera leurs compétences propres-, ne sont pas sans peser sur les débats.

Inquiétudes renforcées au sein de l'**ALPAF** par la demande de la Tutelle (Secrétariat général des MEF) de ne plus recourir désormais au recrutement de MAD (fonctionnaires du ministère mis à disposition) mais à celui de contractuel.le.s.

Le ministère au fur et à mesure tend à distendre de plus en plus les liens entre les associations et l'Action Sociale ministérielle (fruit du conflit de 1989) avec et pour les agents des Finances. Le but recherché : en faire de simples prestataires de service au nom d'une rentabilité qui niera de plus en plus le caractère social de leur dimension [celle des associations dans leur participation à l'action sociale ministérielle]. Drôle de manière de commémorer les 30 ans de Bercy !

D'où l'intervention de **Solidaires Finances** en début de séance.

Logements

En 2018, l'ALPAF a pu, dans un contexte immobilier toujours aussi compliqué, réserver 155 logements, auxquels il faut rajouter le renouvellement des 150 foyers meublés de Domrémy (Paris 13e).

Ces 150 logements se répartissent comme suit :

- 86 à Paris, (notamment 20 à Paris 7e,...)
- 39 en banlieue parisienne (12 à Vincennes (94))
- 30 en région (12 à Mayotte (976), 7 à Nice (06)...).

Le travail de « nettoyage » des anciennes conventions se termine. Il n'en résulte que 16 annulations en 2018 (contre 53 en 2016 et 111 en 2017).

163 logements ont été livrés en 2018 : 79 à Paris, 80 en banlieue parisienne et 4 en régions.

110 logements sortent du parc ALPAF (103 en IdF et 7 en région). 89 correspondent à des conventions arrivées à échéance (les locataires peuvent néanmoins demeurer sur place cf. le Vade-mecum sur le sujet sur le site de l'ALPAF), et **21 ont été vendus**, dont certains à des locataires MEF.

Les attributions en foyers meublés sont toujours aussi élevées (681 attributions) mais l'activité se complexifie. Cela est du en partie au fait que les agents en scolarité connaissent très en avance leur affectation, et déposent donc très en avance leurs demandes. Celles-ci se « télescopent » alors avec les demandes dans l'urgence des agents C de la DGFIP par exemple, ce qui traduit la réalité et la persistance des besoins en la matière.

Concernant les logements vides, les demandes sont en augmentation de 15 % et les attributions (au nombre de 990) de 17 % ! A noter que 53,5 % des demandeurs choisissent Paris comme premier choix géographique .

147 logements ont été rendus pour un tour, et 110 ont été réintégrés.

Pour l'année 2019, 25 logements ont été réservés en IdF, aucune annulation à ce jour.

Sur la base de critère de réservation « gestion en stock », l'ALPAF s'est positionné sur de nombreux projets (72 logements en IdF et 29 en région). Néanmoins elle est en attente du décret d'application « gestion de flux » (cf. Loi ELAN) pour savoir si ces opérations pourront se concrétiser...

28 logements ont été livrés en IdF, et 5 en régions. 566 demandes en foyers meublés sont déjà parvenues (près du double par rapport à l'année dernière)...dont beaucoup sont en attente.



Aides et Prêts

En chiffres :

- 8017 prestations délivrées (+3,57%) pour un montant total de 23,72 M€.
- Légère hausse de l'API, et forte hausse de l'APR (+ 10%).
- Le PIC continue de baisser (-14%) (cf. la hausse de l'APR).

L'activité sur le début de 2019 ne marque pas une hausse particulière, malgré l'entrée en vigueur de la hausse des barèmes de ressources.

A la suite de la commission de travail qui s'est réunie ce semestre, plusieurs modifications concernant l'API ont été votées :

- la suppression de la double condition lieu de travail/domicile pour définir la zone géographique, c'est désormais le domicile qui définira la zone géographique ;
- l'assouplissement des conditions de délais : si un agent dépose son dossier au-delà des trois mois suivants la signature du bail, il pourra désormais percevoir la moitié de la prestation et ce jusqu'à 12 mois après la signature du bail.
- les agents détachés et les emplois réservés bénéficient de l'API.

Ces nouvelles dispositions seront mises en œuvre à compter du 1er janvier 2020.

Les représentants des usager.e.s de **Solidaires Finances** à l'assemblée générale d'ALPAF sont à votre écoute. N'hésitez pas à les contacter.

**Baptiste ALAGUILLAUME, Dominique CRASPAIL, René DASSONVILLE,
Jean Marc GAYRAUD, Guillaume LEFIER.**